

2024

Programme de formation

Formation à la médiation

Session 3 : Appropriation de la médiation, tutorat

IEAM-Institut d'Expertise, d'Arbitrage et
de Médiation

Session 3 :

Appropriation de la médiation – 80h

Rappel de la composition de la session 3

Module 1 : Observation d'une démarche de médiation (injonction ou médiation)

Module 2 : Rédaction d'une note visant à promouvoir la médiation

Module 3 : Rédaction d'un mémoire sur la médiation

Timing global :

La session 3 doit être validée dans les 6 mois suivant la session 2.

(Une exception peut être accordée dans le cadre de l'observation d'une médiation dont les délais peuvent être allongés). Ce délai peut être revu au regard des considérations d'ordre pratique.

Vos interlocuteurs :

La commission formation est composée de :

Marie-José Pirard-Lallemand
Présidente de la Commission Formation
mjplmediateur@gmail.com

Pascal Brugère
brugere.dominique@orange.fr

Stéphanie Boidé
stephanieboide@hotmail.com

Emilie Carbonnaux
e.carbonnaux@assorg.fr

Tous les échanges doivent être adressés à la présidente, copie
Émilie Carbonnaux.

Module 1: Observation d'une démarche de médiation (injonction ou médiation)

Il s'agit de l'observation à une injonction ou à une médiation, au côté d'un médiateur membre de l'IEAM. C'est l'occasion pour l'observateur de valider l'enseignement théorique tiré de la formation initiale.

- L'observateur, à l'issue des réunions, échange avec le médiateur sur l'avancement et les difficultés rencontrées.
- L'observateur peut éventuellement contribuer, en discussion avec le médiateur et en dehors des réunions avec les médiés, à la recherche des voies de sortie qui lui paraissent possibles.

Modalités :

La démarche doit être autorisée par le médiateur et les parties à la médiation. L'observateur doit signer une feuille de présence rappelant l'obligation de confidentialité à laquelle il est tenu. Le stagiaire sollicite son engagement sur un module d'observation et de participation.

L'IEAM prend contact avec le stagiaire pour une médiation à laquelle il pourrait participer. Le stagiaire sera ensuite autonome dans l'organisation de son agenda avec le médiateur. Il pourra contacter la commission formation de l'IEAM en cas de difficulté.

Évaluation :

A l'issue de la médiation, l'observateur rédige une note de 2 à 5 pages maximum sur les enseignements tirés de la démarche. Il joint copie de l'engagement de confidentialité signé lors de l'engagement de la médiation.

Cette note de 2 à 5 pages est présentée et discutée avec le médiateur.

Sa version définitive, validée par le médiateur, figurera au dossier du stagiaire.

Planning :

Le stagiaire dispose de 3 mois à compter de l'issue de la session 1, pour réaliser ce module.

Il peut engager le module 1 à l'issue de la session 1. La réalisation de ce module n'exclut pas l'inscription au module 2. Ce module représente 20 heures de formation.

Module 2: Rédaction d'une note sur le thème de la médiation

Il peut s'agir d'une fiche de lecture ou de la rédaction d'un article.

- Présentation de l'auteur et de l'œuvre.
- Résumé général de l'ouvrage, présentation de la structure retenue et de l'objectif poursuivi.
- Mise en évidence des idées marquantes et de leur originalité par rapport aux positions classiques.
- Analyse critique et constructive : les points jugés insuffisamment traités, les points discutables.

Le tout, au regard des expériences ou des attentes d'un lecteur investi dans la médiation.

La note ainsi rédigée doit être structurée et pratique.

La démarche est pédagogique.

Modalités :

Le sujet est à soumettre par le stagiaire par email aux membres de la commission formation copie Emilie Carbonnaux (mails ci-dessus)

Il sera validé par ladite Commission.

Évaluation :

La note de 5 à 10 pages sera présentée, discutée et validée par la Commission Formation.

Planning :

Le stagiaire dispose de 3 mois à compter de l'issue de la session 2, pour réaliser ce module.

Il peut engager le module 2 à l'issue de la session 2. La réalisation de ce module n'exclut pas l'inscription au module 3. Ce module représente 25 heures de formation.

Module 3: Rédaction d'un mémoire sur la médiation

Pratique ou théorique, le sujet développé ne doit pas être trop général.

La présentation doit :

- Poser la problématique, illustrer les difficultés théoriques ou pratiques tirées de l'expérience.
- Faire le point des publications éditées sur le sujet et répertorier les solutions ou positions existantes.
- Articuler une critique constructive de l'existant et avancer des réponses ou pistes d'amélioration.

Le mémoire implique une prise de position personnelle. Il doit ouvrir à la réflexion.

Le mémoire annexe une bibliographie sur le sujet.

La démarche est démonstrative.

Modalités :

Le sujet est à soumettre par le stagiaire par email aux membres de la commission formation copie Emilie Carbonnaux (mails ci-dessus)

Il sera validé par la dite Commission.

Évaluation :

Le mémoire de 10 pages minimum sera validé par un Comité de lecture, composé de membres de l'IEAM.

Planning :

Le stagiaire dispose de 6 mois, à compter de la fin de la session 2 pour réaliser ce module.

Il peut engager le module 3 à l'issue de la session 2. Ce module représente 35 heures de formation.